

Avis public



SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT POUR 2023

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, lors de sa séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022, a adopté la résolution CA22 170291 établissant le jour, l'heure du début et le lieu de chacune des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2023 :

DATES
Mardi 7 février
Mercredi 8 mars
Lundi 3 avril
Lundi 1 mai
Lundi 5 juin
Mardi 4 juillet
Mardi 5 septembre
Mardi 10 octobre
Lundi 6 novembre
Lundi 4 décembre

Toutes les séances ordinaires se tiennent à 19 heures.

Les séances ordinaires et extraordinaires se tiendront à la salle du conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, située au rez-de-chaussée du 5160, boulevard Décarie, Montréal.

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir, sans frais, une copie de la résolution en communiquant avec la division du greffe à genevieve.reeves@montreal.ca

FAIT à Montréal, ce 9 novembre 2022.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Julie Faraldo-Boulet